

DOCUMENT



n3 6144

Département de la Haute Marne (52)

Commune de HUMES - JORQUENAY

*Enquête géologique réclernentaire
reZative au projet d'agrandissement
du cimetière communal de HUMES*

L. DEMASSIEUX

A la demande de la Municipalité de HUMES, nous nous sommes rendus sur le territoire de cette commune dans le but d'y effectuer l'enquête géologique réglementaire relative au projet d'agrandissement du cimetière.

Monsieur Ze Maire de HUMES et deux de ses Adjointes nous accompagnaient sur le terrain lors de notre visite du 12 Décembre 1978.

1 - ETAT DES LIEUX

A) LA COMMUNE

a) Population

La commune de HUMES compte à l'heure actuelle une population de 415 habitants pour laquelle le nombre des décès au cours des cinq dernières années se répartit ainsi :

1973 : 4	1976 : 3
1974 : 4	1977 : 5
1975 : 5	1978 : 5 [au 12.12.1978]

soit en moyenne majorée 5 décès par an.

b) Alimentation en eau potable

La commune est dotée d'un réseau de distribution d'eau potable sous pression. **Elle** est alimentée par deux sources dont elle envisage l'achat.

B> LE CIMETIÈRE

a) Etat actuel

Le cimetière **actuel**, **situé** autour de l'église comme c'est encore le cas dans bien nombre de petites communes, apparaît trop peu dimensionné, aussi son agrandissement devient une nécessité.

b) Projet

Le conseil municipal propose une parcelle communale située à proximité immédiate du cimetière actuel. Elle est cadastrée section D, no 342 et sa superficie est de 29 ares. Une partie de la surface sera aménagée et parking pour faciliter l'accès.

II - APERCU GEOLOGIQUE

A> NATURE DU SOUS-SOL

Le territoire de la commune de HUMES est occupé de terrains d'âge jurassique moyen et inférieur et comprend les termes suivants :

■ *Le Charmoutien* :

Très développé dans la région de LANGRES, ■■ se compose de calcaire sableux, recouvrant des marnes compactes et foncées.

■ *Le Toarcien* :

C'est une importante masse d'argile avec intercalations irrégulières de niveaux calcaires et de zones sableuses. La partie inférieure se compose de marnes noires, schisteuses et bitumineuses.

■ *Le Bajocien* :

Seule sa partie inférieure est représentée. C'est un calcaire oolithique très chargé en entroques (débris de crinoïdes essentiellement). C'est de ce niveau que sont issues les émergences captées pour l'A.E.P. de HUMES.

B> SITE DU PROJET

Sous 20 à 30 cm de terre végétale, le sous-sol est composé d'argiles sombres que l'on rattachera aux formations du Toarcien.

C> HYDROGÉOLOGIE

Les aquifères locaux sont de deux types :

- Emergences issues des calcaires à Entroques du Bajocien inférieur,
- Nappe des alluvions de la Marne [captée à JORQUENAY entre autre).

Les autres formations sont de faible perméabilité et ne constituent donc pas d'aquifère intéressant pour des besoins A.E.P., même particuliers.

III - ANALYSE DU PROJET COMMUNAL

A) RISQUES DE CONTAMINATION

Le terrain proposé est à plat, éloigné des ruisseaux et rivières. Il n'y a aucun risque apparent de contamination des eaux superficielles. De part la nature du substratum marneux, il n'y a également aucun risque de contamination des eaux souterraines. De plus, aucun puits particulier n'existe à proximité et la commune est pourvue d'un réseau de distribution d'eau potable sous pression.

En conséquence, l'agrandissement du cimetière sur les terrains visités ne devrait donc pas présenter de danger pour la population.

B> DURÉE DE ROTATION

La nature argilo-marneuse des terrains fait en sorte que l'oxydation des matières organiques enfouies est un processus lent. Il convient donc d'établir un temps de rotation minimal de 30 ans sur ce site.

C> SURFACE DISPONIBLE

Compte tenu d'une superficie disponible de 29 ares, en admettant une surface de 5 m² par tombe, ce qui paraît être un maximum en incluant la surface des allées, et en fonction d'une durée de rotation de 30 ans, les

terrains proposés pour l'agrandissement seront susceptibles de recevoir :

90 - 19 corps par an
5x30

La moyenne des cinq dernièreannées étant de cinq, le projet retenu apparaît largement dimensionné et la création du parking projeté pourra être envisagée dans la limite du plan parcellaire.

IV - CONCLUSION

Après visite des lieux et examen des cconditions géologiques et hydrogéologiques, le Géologue agréé soussigné donne un AVIS FAVORABLE à l'agrandissement du cimetière de HUMES dans la limite des terrains figurant au **parcellaire, joint** en annexe du présent rapport.

NANCY, le 14 Décembre 1978



L. DEMASSIEUX,
Collaborateur Principal
Géologue agréé en matière d'eau
et d'hygiène publique pour le
département de la Haute Marne